



RAPPORT MORAL 2019

Assemblée Générale du 16 janvier 2019

Au fil des années le SYCFI s'est constitué, renforcé et a atteint une crédibilité telle que les pouvoirs publics l'ont considéré comme un interlocuteur digne de compter dans les rapports d'équilibre avec le monde économique.

Cette évolution ne s'est pas faite sans la volonté et la mobilisation des équipes au plan national et régional sur le territoire, ce qui a permis d'ancrer le SYCFI au sein des relations déconcentrées avec les instances locales, les réseaux professionnels de la formation, du conseil, de l'accompagnement, des entreprises, les partenaires économiques, consulaires mais aussi les instances de démocratie sociale.

Le SYCFI s'est installé ainsi peu à peu dans le paysage économique et social de façon incontestable surtout comme un acteur susceptible de jouer un rôle de conseil.

Le SYCFI se présentait jusqu'alors comme un « consultant avec une posture syndicale ».

Dans le contexte d'incertitude et de mutations que nous vivons aujourd'hui, rappeler les principes fondateurs du SYCFI est philosophiquement indispensable, déontologiquement incontournable.

La perte de repères qui semble infuser la société aujourd'hui n'est pas sans conséquences sur les valeurs qui relient les personnes ou qui les séparent, dans la vie quotidienne bien sûr et en particulier pour nous, engagés bénévoles dans une démarche collective de promotion et de défense de la profession de Consultant Formateur Indépendant.

Le SYCFI est un syndicat professionnel dont le statut est issu de la loi Waldeck Rousseau de 1884.

Non ! se prévaloir de cela n'est pas ringard comme cela m'a été formulé et reproché !

Non ! un syndicat professionnel ne fait pas partie de « l'ancien monde » qu'il faut jeter aux orties !

Oui ! les valeurs d'engagement pour autrui, de solidarité et de défense professionnelle, de développement humain sont les valeurs identitaires du SYCFI !

L'actualité nous interpelle justement avec exigence à leur propos et nous devons nous rassembler et agir ensemble pour relever ce défi !

Pour chacun, l'oublier dans ses actions serait non seulement se dédire mais également se renier...

Adhérer au SYCFI répond à l'attente d'être épaulé(e), informé(e), accompagné(e), défendu(e) mais comporte en écho une obligation de solidarité, d'information, de considération et de soutien envers les autres, qu'ils soient actifs au sein du SYCFI ou professionnels inconnu(e-s) adhérents et non adhérents au SYCFI.

Cela relève d'une mission d'utilité publique où l'intérêt général doit primer sur l'intérêt personnel.

L'action syndicale n'a ni pour objet ni pour but de finalité lucrative qu'elle soit collective ou individuelle, quand bien même si par effets induits la notoriété du syndicat aurait un impact positif sur des intérêts personnels.

L'éthique et la déontologie qui en découlent, encadrent l'action syndicale, nous tracent des limites à respecter et guident nos actions afin de nous garder de positionnements aventureux.

Cette identité nous distingue des réseaux et clubs de business dont le but est le développement d'affaires.

Cette différence est souvent mal distinguée et fréquemment incomprise de certains réseaux qui nous considèrent comme des concurrents ou comme des prospects à conquérir.

Le SYCFI est indépendant, non seulement parce que l'indépendance nous caractérise au plan professionnel mais parce qu'il se garde de toute appartenance politicienne ou doctrinaire quelle qu'elle soit.

Cela constitue la force du SYCFI ! mais cela constitue aussi sa faiblesse car il doit compter sur ses ressources propres pour s'affirmer et pour fonctionner.

2018 UNE ANNEE DE TURBULENCES !

En 2018 la France a connu des turbulences sociales dues à un contexte de réformes structurelles mises en œuvre par le gouvernement. Le SYCFI en a été particulièrement affecté.

Grèves récurrentes de la SNCF durant tout le 1^{er} semestre et à partir du mois de Mars consultations et auditions du SYCFI, dans le cadre de l'élaboration de la loi de réforme de la formation professionnelle continue par le Cabinet du Ministère du Travail, les parlementaires puis participation du SYCFI à la concertation sur le référentiel national « Qualité » (COFRAC)

Enfin à partir du mois d'octobre participation avec la FFP à une démarche inédite de rassemblement des acteurs de la formation professionnelle continue en France, en vue de positionner la formation professionnelle qui avait été « oubliée » par le rapport Marx-Bagorski dans le champ des négociations créant les OPCO (2 réunions par semaines en moyenne durant les mois d'octobre et novembre réunissant à chaque fois de 20 à 40 personnes et tous syndicats confondus).

Démarche collective soumise aux aléas des alliances intersyndicales a fortiori pour créer une « filière interprofessionnelle » qui jusque-là n'existait pas.

Les grèves à répétition du premier semestre ont perturbé le fonctionnement du SYCFI sur tout le territoire en raison des difficultés de transport en commun et notamment le CA.

Les auditions du SYCFI par les pouvoirs publics ont favorisé des interrogations sur le positionnement idéologique du SYCFI au regard la loi de réforme de la formation professionnelle continue.

Un consensus général de l'ensemble des acteurs de la formation dont la FFP et le SYCFI sollicités par les médias ont dénoncé les insuffisances du CFP et ses conditions tarifaires.

Fort de l'intérêt accordé aux analyses de notre «Rapport exploratoire » remis en Janvier 2018 à Madame Pénicaud et à Monsieur Lardy le Directeur Adjoint de son Cabinet chargé de l'élaboration de la loi de réforme, le SYCFI a été sollicité pour présenter son analyse critique et constructive du DATADOCK au regard de la situation des CFI en France puis pour participer à la démarche de concertation avec les services de la DGEFP et le CNEFOP sur les spécificités de la situation des CFI à intégrer dans le référentiel national « qualité »(référentiel COFRAC).

Cette démarche fut impérieuse en termes de défi et de responsabilité !

Timing implacable, exigence d'expertise, de réactivité et de charge de travail à réaliser dans des délais d'urgence jamais vécus par le SYCFI-nous sommes des bénévoles- et qui ont mis sur la brèche ceux qui s'y sont consacrés.

Alors que le SYCFI consacrait une partie de ses forces à répondre aux exigences de cette situation, nous devons avec une nouvelle équipe réunir les conditions d'un pilotage organisé en s'appuyant sur des compétences ad hoc pour engager résolument et de façon urgente une maintenance et une refonte du site internet,(reportées de 2017 à 2018) qui prenaient en compte les obligations règlementaires du RGPD, mettre en place notre communication en s'appuyant sur notre ligne éditoriale, engager la professionnalisation digitale des CFI.

L'adaptation du site avec le concours d'un prestataire, s'est avérée techniquement plus compliquée et délicate que prévue avec des incidents en cascades et des dysfonctionnements qui ont nui à l'action des équipes régionales et qui n'ont pas favorisé l'image du SYCFI.

Les contraintes du RGPD mal comprises ont été adaptées à notre situation.

La situation est aujourd'hui redevenue satisfaisante, ce qui nous permet d'envisager la refonte complète du site.

Une étape de professionnalisation autour de la digitalisation a pu également être engagée avec des propositions de formation à plusieurs niveaux.

Celle-ci reste à soutenir plus collectivement, notamment par la commission inter- régionale de la professionnalisation composée des Délégués Régionaux.

2018 : UN TOURNANT SYNDICAL

L'année 2018 a consacré un positionnement du SYCFI résolument syndical par une visibilité et une légitimité d'interlocuteur institutionnelles multidimensionnelles :

1-Avec les instances gouvernementales et les parlementaires par la participation du SYCFI à l'élaboration de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » :

-Phase d'identification et d'alerte sur les problématiques spécifiques aux CFI (cabinet de la Ministre du Travail, audition au Sénat, lettre ouverte collective aux parlementaires)

-Phase de construction du « référentiel national qualité » cahier des charges du COFRAC pour les audits de certification avec les services du Ministère du Travail : DGEFP- CNEFOP, en particulier sur les critères, indicateurs et modalités d'audit touchant spécifiquement les CFI.

-Phase d'entrée dans le paritarisme pour le choix et l'intégration à la gouvernance d'un OPCO « Formation professionnelle » avec auditions des OPCA, participation aux négociations et propositions collectives (FFP, SYCFI, PEPS, Syndicats d'employeurs, Syndicats de salariés de l'enseignement privé, agricole, catholique, de l'économie sociale et solidaire ...).

Faute d'accord global des acteurs au sein de cette nouvelle « filière interprofessionnelle de la formation », transmission, le 21 décembre 2018, par 5 acteurs sur les 7 en lice (dont la FFP, le SYCFI, le PEPS) le SYNOFDES et l'Enseignement Catholique refusant le choix majoritaire, une lettre d'intention a été transmise à Madame la Ministre du Travail sur la création d'une nouvelle branche « branche interprofessionnelle de la formation, de l'accompagnement, de la formation et du conseil indépendant » avec l'option d'un OPCO spécifique provisoirement dénommé « WELLCOM »

2-Avec les acteurs du dialogue social :

La CNPL (le SYCFI est membre de son Conseil d'administration) qui a saisi le SYCFI sur les difficultés des CFI dans le cadre des revendications des « gilets jaunes » préalablement à une réunion avec le Ministère des Finances sur ces questions.

Le SYCFI siège au CESER du Val de Loire et attend des remontées d'informations concernant les CFI dans le cadre de la consultation des français. Cette demande a été retransmise au CESE.

3-Avec l'AEIP, association européenne de lobbying pour le développement des instances paritaires sociales et de sécurité au travail et qui met gracieusement des locaux et une équipe à disposition du SYCFI pour lui permettre de se développer avec des partenaires européens.

Le SYCFI ayant associé à sa démarche tous ceux qui ont bien voulu contribuer à la réflexion collective relative aux changements en cours d'élaboration en lien avec les pouvoirs publics, bénéficie aujourd'hui du statut d'interlocuteur au nom de l'ensemble de la profession tous statuts confondus (syndicat des formateurs indépendants du SHIATSU, le PEPS pour le portage salarial ainsi que pour la CSFC qui a rallié officiellement les positions du SYCFI).

Centre Inffo et d'autres médias n'ont pas manqué de le noter en relevant régulièrement pendant l'année la position du SYCFI et les craintes des CFI sur les dispositions de la loi de réforme de la formation professionnelle les concernant directement ou indirectement et plus récemment durant le salon SME.

ACCELERATION ET PROFESSIONNALISATION DU SYCFI

Cela est devenu un lieu commun de dire que l'humanité vit aujourd'hui le temps de l'accélération.

Nous pouvons le vérifier pour ce qui concerne le SYCFI et les CFI :

Les turbulences de l'année 2018, la cadence de travail qui nous a été imposée par le challenge de la concertation avec les pouvoirs publics, nous indiquent que nous entrons bien dans une phase d'accélération, certes planifiée, des événements.

- depuis le 5 septembre 2018 la digitalisation de la formation, le développement de l'accompagnement, du conseil aux entreprises,
- la mise en place dès le printemps prochain des OPCO,
- en septembre 2019 le CPF,
- la certification des prestataires de formation pour le 1er janvier 2021,
- l'acte II de la qualité annoncé lors du séminaire du Ministère du Travail du 17 décembre 2018.

Tout cela nous place dans des situations inédites de complexité où la compétence, la compréhension des logiques globales et la réactivité sont des atouts indispensables pour se positionner utilement et efficacement.

La force de l'action du SYCFI se nourrit plus que jamais de la coopération, la convergence des engagements et le respect de l'éthique collective.

Cette dimension est la plus fragile car, on le sait, elle peut parfois souffrir d'égarement et de dispersion.

Notre slogan : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ! doit plus que jamais passer du discours aux actes.

Nous devons donc nous préparer à relever ces défis en nous appuyant plus fortement sur les compétences connues au sein du SYCFI ainsi que sur l'engagement personnel mais aussi en développant des compétences nouvelles, une organisation et un pilotage des projets adaptés tout en adoptant un tempo en termes de réactivité plus rapide.

Se pose la question des ressources dont dispose le SYCFI qui fonctionne essentiellement sur le principe du bénévolat et avec les cotisations des adhérents.

En effet si le bénévolat présente l'avantage de l'engagement, il présente une grande faiblesse sur la question de la disponibilité et donc de la réactivité.

Nos premières urgences vitales portent donc sur l'accompagnement des adhérents dans les transformations de la profession induites par la réforme :

- Accompagnement vers la certification,
- professionnalisation liée à la digitalisation de la formation,
- développement des pratiques d'accompagnement,
- évolution de l'ingénierie de formation etc.. ,
- professionnalisation liée au marketing,
- professionnalisation liée au conseil en GPEC, RH ...

Nos deuxièmes urgences portent sur la professionnalisation du SYCFI lui-même

- Communication institutionnelle du SYCFI effective respectant le positionnement actuel du SYCFI et sa ligne éditoriale via le site au plan national et régional, sur les réseaux sociaux et via la newsletter.
- Compétence syndicale accrue, notamment sur les aspects juridiques touchant à la profession afin de pouvoir régler les contentieux règlementaires, commerciaux ou sociaux présentés par les adhérents.
- Meilleure garantie de la réactivité de chacun par la prise en charge d'activités réellement compatible avec sa disponibilité.
- Sécurisation des actions par la prise en charge d'activités correspondant à ses compétences.

La Compétence et l'engagement pour le collectif seront, nous le savons déjà, nos plus forts atouts pour réussir les projets du SYCFI.

Martine Guérin
Présidente du SYCFI